

# Service pour les auteur-e-s de violence conjugale (SAVC)

## Contact



### Adresses

Service pour les auteur-e-s de violence conjugale (SAVC)  
CNP - Site de Préfargier  
2074 Marin



### Mail

savc@cnp.ch



### Téléphone

032 886 80 08



### Site

[www.violencequefaire.ch](http://www.violencequefaire.ch)



### Fax



### Horaires

Les groupes thérapeutiques ont lieu les lundis de 9h30 à 11h00 et de 18h00 à 20h00

## Informations complémentaires

### Population concernée

Auteur-e-s de violence conjugale qui souhaitent tenter de résoudre leurs problèmes sur des bases volontaires ou contraintes.

### Langues

Français

### Rayon géographique

Canton de Neuchâtel

### Procédure d'admission

Après un entretien d'accueil suivi d'une évaluation individuel, les auteur-e-s sont orienté-e-s vers un groupe thérapeutique ou un suivi individuel

### Fonctions et bénévolat

Intervenants psycho-sociaux formés.

### Capacité d'accueil

Capacité illimitée. Les groupes se composent d'un maximum de 8 personnes

### Prix de la cotisation

Les prestations du SAVC sont prises en charge par l'assurance maladie de base. Les auteur-e-s doivent donc prendre en charge leur éventuelle franchise LAMal ainsi que les 10 % de participation aux coûts (comme pour les autres frais médicaux).

### Buts

Libérer les auteur-e-s de la violence dans laquelle ils/elles enferment leur relation conjugale. Cesser toute forme de violence  
- Trouver des alternatives

### Prestations

Le programme thérapeutique du SAVC (groupe ou individuel) compte au moins 21 séances, suivies de 3 rencontres à 3, 6

et 12 mois de la fin du programme.

GSR - Guide social romand - [www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : [gsr@artias.ch](mailto:gsr@artias.ch)